



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Première Commission

32^e séance plénière

Mardi 4 juin 2019, à 11 heures

New York

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux articles 99 a) et 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente séance a été convoquée pour élire le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Nous allons commencer par l'élection du Président de la Première Commission pour la prochaine session, la soixante-quatorzième. Les membres se souviendront que, conformément à la résolution 72/313, du 17 septembre 2018, qui a établi l'ordre de roulement à la présidence des grandes commissions de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième sessions, le Président de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session doit être désigné par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, je crois comprendre que le Groupe a convenu de nommer de S. E. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, candidat au poste de Président de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session.

L'Ambassadeur Llorentty Solíz est un des diplomates les plus accomplis de son pays, puisqu'il est Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 2012. Avant son affectation actuelle, il a été Ministre du Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, Vice-Ministre de la coordination avec les mouvements sociaux et la société civile, doyen de la faculté des sciences sociales et des sciences humaines et directeur de la faculté de droit de l'Université Aquino en Bolivie. À ce titre, il possède donc également une très solide expérience universitaire.

Ici, à l'ONU, l'Ambassadeur Llorentty Solíz a été Président du Conseil de sécurité en juin 2017 et en octobre 2018, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), Vice-Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, Vice-Président du Groupe des pays les moins avancés et sans littoral, Président du Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine et Président du Groupe des 77 et de la Chine.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie, la Première Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret et de déclarer l'Ambassadeur Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



élu par acclamation Président de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare donc l'Ambassadeur Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, élu par acclamation à la présidence de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Llorentty Solíz de son élection. Je suis certain qu'il pourra compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations dans l'accomplissement de son mandat à la tête des travaux de la Première Commission tout au long de la soixante-quatorzième session.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, en commençant par les vice-présidents. J'ai le plaisir de présenter à la Commission les candidatures suivantes. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature de S. E. l'Ambassadrice Amal Mudallali, du Liban, et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, celle de M. Peter Horne, de l'Australie.

Compte tenu de l'article 103 du Règlement intérieur et rappelant le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, puis-je considérer que la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret et de déclarer les candidats élus par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour le poste de rapporteur, le Groupe des États d'Europe orientale a approuvé la candidature de M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie.

Puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie, Rapporteuse de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je tiens à féliciter chaleureusement l'Ambassadrice Amal Mudallali, du Liban, et M. Peter Horne de l'Australie, de leur élection en tant que vice-présidents de la Première Commission, ainsi que M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie, de son élection comme Rapporteuse.

En ce qui concerne le poste restant à pourvoir parmi le Groupe des États d'Afrique, la Commission procédera à l'élection dès qu'elle recevra notification de la part du Groupe concerné.

Je donne maintenant la parole au futur Président de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion, avant toute chose, pour remercier les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'ils ont témoigné à mon pays et à moi-même en me confiant le rôle de Président de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. De même, je tiens à remercier tout particulièrement les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour la confiance placée dans la Bolivie en approuvant ma candidature. Représenter notre région – la première à s'être déclarée zone de paix exempte d'armes nucléaires – sera un honneur inégalé.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau de la Première Commission, pour le travail accompli pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Les résultats des travaux de la Commission à la présente session attestent clairement de la qualité de votre leadership.

Le multilatéralisme est fondamental et indispensable pour faire face aux graves défis qui se posent à l'humanité et à la vie même sur terre. Nous devons relever ces défis dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies; tel est l'héritage que nous devons transmettre aux générations futures.

Nous avons insisté sur le fait que la paix durable devait être instaurée par des moyens politiques afin de parvenir à des solutions négociées. La Bolivie, qui est un défenseur du multilatéralisme et du règlement pacifique des différends, est donc consciente des défis que la communauté internationale doit relever. Nous lançons un appel pressant à tous les pays pour qu'ils œuvrent en faveur de la paix en recourant aux mécanismes que le droit international met à notre disposition.

Entre autres grandes menaces qui pèsent actuellement sur l'humanité, il y a celle, imminente, de l'emploi d'armes nucléaires, qui constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international et du

droit international humanitaire, et donc de la Charte des Nations Unies.

La Bolivie est déterminée à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération et appuie activement le renforcement du multilatéralisme et son objectif de parvenir à un désarmement universel, définitif et complet, comme en témoigne son appui sans réserve au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime juridique international de non-prolifération, ainsi qu'au désarmement nucléaire comme moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales. La Bolivie a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qu'elle est actuellement en train de ratifier.

Enfin, nous sommes conscients que la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale sera très chargée; ce qui, dans le cas de la Première Commission, n'aura rien d'exceptionnel, d'autant que nous approchons de la tenue de la Conférence d'examen du TNP.

Nous réaffirmons donc notre détermination à continuer d'œuvrer à l'accomplissement du mandat qui nous a été confié, dans le plein respect des buts et principes inscrits dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à l'Ambassadeur Llorenty Soliz plein succès dans ses nouvelles et importantes responsabilités.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom de toutes les délégations, remercier les membres du Bureau de la Première Commission à la soixante-treizième session, en particulier les Vice-Présidents, M^{me} Marissa Edwards, du Guyana, M. Noël Diarra, du Mali, et M. José Ataíde Amaral, du Portugal, ainsi que la Rapporteuse, M^{me} Muna Zawani Idris, du Brunéi Darussalam, pour leur contribution remarquable à la réussite des travaux de la Commission.

Je saisis également cette occasion pour remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes les délégations de leur appui et de leur coopération tout au long de mon mandat à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Ce fut un immense privilège de les servir en tant que Président de la Première Commission. Comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, la Roumanie continuera de contribuer concrètement, en sa qualité d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies solide et fiable, à la recherche de solutions aux grandes questions qui concernent notre paix et notre sécurité communes. Nous le ferons dans le cadre de tous les rôles et au sein de toutes les instances où les États Membres, par leur vote, confieront à la Roumanie l'honneur d'agir en leur nom.

La séance est levée à 11 h 15.